

À l'Éure de Jouy



MARIE-CLAIRE ROUSSEAU

Marie-Claire Rousseau vient de faire valoir ses droits à la retraite. De nature discrète, elle avait rejoint les services communaux le 9 novembre 1999. Chargée de l'entretien à l'école, elle travaillait en dehors de son service chez de nombreuses personnes âgées et à la boulangerie. Mais, ce que beaucoup retiendront, c'est que pendant plus de 15 années, elle a été accompagnatrice dans le car de ramassage scolaire. Lors de la petite cérémonie, où ses collègues, ses amis et bien sûr sa famille étaient présents, Pascal Martin, adjoint chargé des Affaires scolaires, a rappelé combien cette mission était délicate. Associer au jour le jour, un enfant à un arrêt différent, savoir à quelle personne le confier et ce malgré souvent des changements de dernière minute, est une lourde responsabilité dont Marie-Claire s'est acquittée sans ombre ; de quoi savourer un repos bien mérité...



L'été s'achève, la rentrée est déjà acquise pour tout chacun au quotidien, à la maison comme au travail, notamment pour nos chères petites têtes blondes à l'école.

Un nouveau président de la République : M. Emmanuel Macron a été élu le 7 mai dernier puis, dans son sillage, une Assemblée nationale, presque entièrement renouvelée, lui assurant une large majorité, composée de députés, femmes et hommes, issus d'horizons divers, à la moyenne d'âge plus jeune que lors de la précédente législature.

Qui aurait auguré une telle situation il y a seulement un an ! Quel bouleversement dans les habitudes liées aux échéances électorales où l'alternance politique s'exprimait presque comme dans une mécanique du cycle...

Sans doute est-ce là le réflexe de nos concitoyens qui ont voulu rebattre les cartes démocratiques en faisant table rase de l'influence d'un système partisan qui ne leur inspirait que méfiance ?

Souhaitons que nos gouvernants parviennent à redonner à la France et aux Français la confiance et la souplesse, si nécessaires à la relance de l'économie, à la création d'emplois, à l'assainissement des finances publiques et au rang que mérite notre pays souverain dans le concert des nations à travers l'Europe et le monde.

Les annonces du Président Macron inquiètent cependant les maires avec la poursuite des réductions des dotations allouées par l'Etat aux collectivités territoriales. Après celles déjà supportées pendant le quinquennat de M. Hollande, 13 milliards d'euros d'effort sont réclamés par l'Etat pour les cinq années à venir ! Ne serait-il pas sage d'épargner les communes qui sont gérées avec rigueur dans un cadre budgétaire, réglementé et contrôlé, sans dépenses somptuaires, avec des choix d'investissements pertinents venant au soutien des carnets de commandes des entreprises de notre pays ?

La promesse d'exonérer 80% des contribuables locaux de la taxe d'habitation, si elle offre à ces derniers plus de pouvoir d'achat, viendra contrairement davantage les budgets communaux au détriment des services qu'attendent nos habitants. Les compensations prévues par l'Etat seront gelées pour l'avenir. Elles ne suivront pas l'évolution des dépenses communales et priveront les communes des produits fiscaux attendus à la suite de nouveaux programmes de constructions résidentiels, par exemple.

Une telle situation incitera les équipes municipales à augmenter les taux des taxes appliquées aux ménages (TH, TF, TFNB) en reportant l'effort sur les autres contribuables qui le vivront mal. Finalement, ce sont les communes qui subiront la sanction politique d'une décision prise par l'Etat...

L'autonomie financière de nos communes, garantie par l'article 72-2 de notre Constitution, n'en sera-t-elle pas menacée ? Enfin qu'advient-il des bénéficiaires des emplois aidés par l'Etat, embauchés au sein des collectivités et des associations et dont les contrats ne sont pas parvenus à leur terme ?

Il apparaît essentiel que l'Etat préserve cette richesse qu'offre l'ensemble des élus, pour leur grande majorité bénévoles, dans le rapport de proximité qu'ils cultivent, au quotidien, avec leurs concitoyens. Ils sont les chevilles ouvrières du formidable maillage administratif communal inscrit, depuis des lustres, dans notre territoire national. L'échelon communal est tout aussi précieux, dans la gestion des services, légitimement attendus par nos populations, que le monde associatif ou les pompiers volontaires. Gardons-nous de les voir disparaître un jour !

Le rythme scolaire est à nouveau soumis à réflexion après avoir été imposé, à quatre jours et demi, contre l'avis général des enseignants, des parents d'élèves et des élus locaux.

Concernant l'école de Jouy, une concertation et un accord avec Chartres Métropole qui a, en responsabilité, les grands services périscolaires (transports, lignes d'eau pour l'apprentissage de la natation et les accueils de loisir) aboutiront à un choix du conseil municipal, au plus tard, au printemps 2018.

L'offre médicale et paramédicale dans notre commune se renforce avec l'installation toute récente d'un ostéopathe : Sander Warreyn, d'une nouvelle kinésithérapeute M^{me} Stéphanie Fouquet, et de nos infirmières dans des locaux rénovés. J'y ajoute le prochain agrandissement de la pharmacie mutée dans les locaux de l'ancienne agence du Crédit Agricole.

Nous nous félicitons que la vie associative de notre commune soit toujours aussi dynamique avec les excellents résultats de nos sportifs dans les disciplines phares et de l'ouverture d'une nouvelle section «Yoga» au complexe «Marcel Jarret». Vous découvrirez à travers ces pages les actions récréatives du Comité des Fêtes, le choix sans cesse renouvelé de la bibliothèque et le succès des concerts de l'Espace Musical de Jouy.

Bien cordialement à chacune et chacun d'entre vous pour cette reprise de l'automne 2017.

VOTRE MAIRE,
Christian PAUL-LOUBIERE

SOMMAIRE

- MARIE-CLAIRE ROUSSEAU P. 02
- EDITO DU MAIRE P. 03
- COMPTE ADMINISTRATIF P. 04
- BUDGET PRINCIPAL P. 05
- COMMENTAIRES BUDGET P. 06
- A SAVOIR P. 07
- AUTOUR DE L'ÉCOLE P. 08-09
- OSTHÉOPATHE P. 10
- LE MEDICAL À JOUY P. 11
- COMMUNE P. 12
- ENVIRONNEMENT P. 13
- LES JOVIETTES P. 14
- REPAS DES AÎNÉS P. 15
- EN BREF... ET EN IMAGES P. 16-17
- RANDO CAMARGUAISE P. 18
- FÊTE DU CHEVAL P. 19
- ESPACE MUSICAL DE JOUY P. 20-21
- ASSOCIATIONS P. 22
- LES PLUM'EURE P. 23
- LA DALONNE P. 24

Direction de la publication :
Christian PAUL-LOUBIERE
Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN

Ont participé à ce numéro :
Solange CHAVIGNY, Isabelle Delisle-Martin,
Thierry DUMONT, Pascal MARTIN,
Brigitte MOREAU,
Christian PAUL-LOUBIERE.

Crédit photographique couverture :
Pascal MARTIN.



web
www.jouy28.com

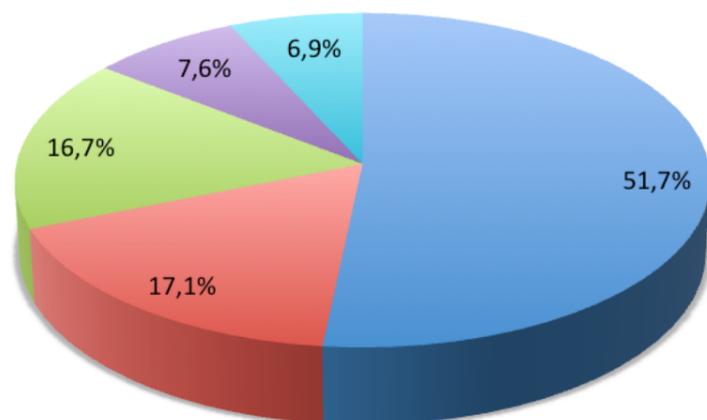


Impression : Topp Imprimerie
5 ZA Croix saint Mathieu
28320 Gallardon



Recettes de fonctionnement compte administratif 2016

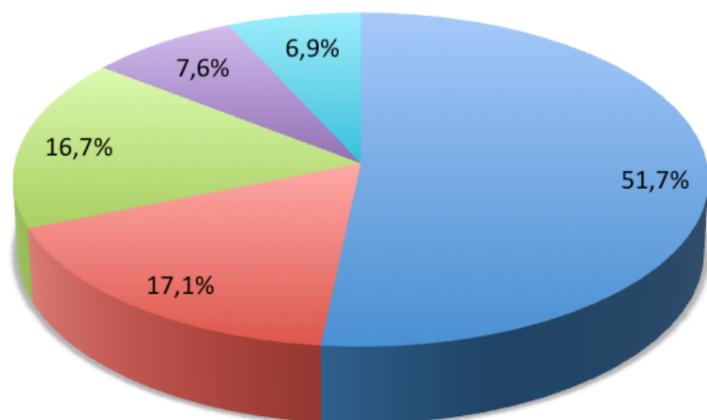
Total : 1.352.810,03 euros



- Impôts et taxes 698 981 €
- Résultat reporté et produits exceptionnels et financiers 231 860 €
- Dotations, subventions et participations 226 019 €
- Produits des services et du domaine 103 248 €
- Autres recettes (remboursements divers/autres produits de gestion) 92 699 €

Dépenses de fonctionnement compte administratif 2016

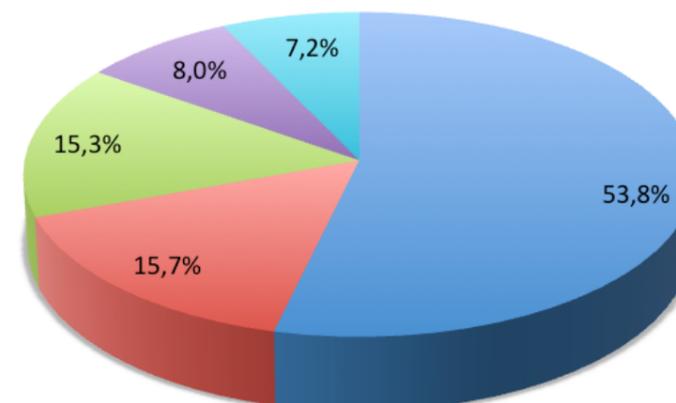
Total : 995.683,59 euros



- Impôts et taxes 698 981 €
- Résultat reporté et produits exceptionnels et financiers 231 860 €
- Dotations, subventions et participations 226 019 €
- Produits des services et du domaine 103 248 €
- Autres recettes (remboursements divers/autres produits de gestion) 92 699 €

Recettes de fonctionnement budget 2017

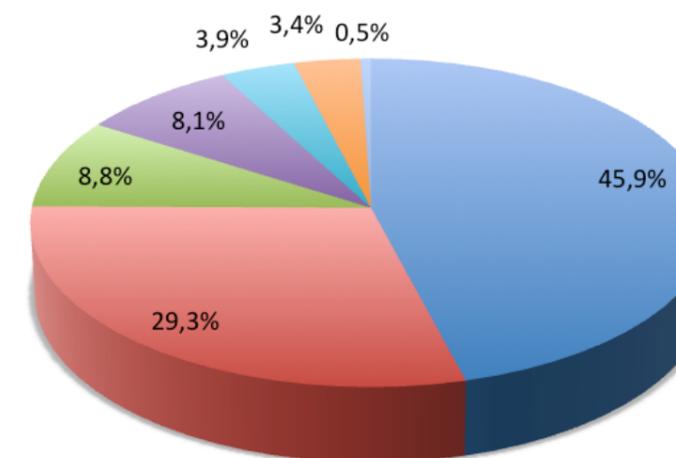
Total : 1.312.500 euros



- Résultat reporté 205 650 €
- Dotations, subventions et participations 200 860 €
- Produits des services et du domaine 105 650 €
- Autres recettes (remboursements divers/autres produits de gestion courante/produits financiers/produits exceptionnels) 94 850 €

Dépenses de fonctionnement budget 2017

Total : 1.312.500 euros



- Charges de personnel et frais assimilés 602 440 €
- Charges à caractère général 383 910 €
- Virement équilibre à la section investissement 115 960 €
- Autres charges de gestion courante
- Dépenses imprévues 106 870 €
- Atténuations de produits 45 240 €
- Autres dépenses (Charges financières/opération d'ordre) 7 150 €

Retrouvez les commentaires du budget en page 6.

COMMENTAIRES DU BUDGET 2017

Comme pour les exercices précédents, ces pages présentent de façon schématique le compte administratif, qui vaut reddition de l'exécution du budget communal de 2016, et le budget primitif, qui est voté par le conseil municipal, en avril, pour l'année 2017.

Vous pourrez observer l'évolution des finances de la commune en vous référant aux précédents bulletins.

Vous constaterez que la situation financière de votre commune va toujours s'améliorant.

Notre excédent de fonctionnement disponible après affectation des résultats de 2016 est supérieur à 205 000 euros.

La charge des emprunts s'y trouve de plus en plus réduite : Le montant des frais financiers est moindre qu'en 2015 et 2016 ; il passe de 13 500 euros, en 2015, à 6 290 euros, pour 2017.

- Dès 2019, notre capacité d'autofinancement sera pleinement recouvrée avec l'extinction de deux prêts, l'un en 2018, l'autre plus tard en 2019 (constructions du restaurant scolaire et du musée).

- Les mensualités annuelles de remboursement (amortissement du capital et intérêts), aujourd'hui de 105 148 euros, passeront à 91 000 euros, en 2018, puis à 46 450 euros, en 2019.

- Le rapport "épargne brute/encours de la dette" du budget principal n'est que de deux ans.

J'ajouterai, et je l'ai souvent dit, que notre dette se fonde sur des investissements opérés depuis 1999 au regard d'opportunités qu'il fallait saisir, de subventions à obtenir, d'offres de prêts favorables et non toxiques à contracter (1) et de programmes de débudgétisation à élaborer (2).

Il s'agissait d'une gestion tournée vers l'avenir. Nous en recueillons les fruits à présent !

La commune a contracté des emprunts pour investir et, ainsi, restructurer son patrimoine et moderniser ses équipements. Il en a été ainsi de la vente du presbytère, transformé en cabinet médical, et de celle de l'ancien immeuble de la Poste.

En contrepartie, la commune a fait entrer dans son patrimoine le moulin de Lambouray, qui génère des loyers et dont la charge spécifique d'emprunt est assumée dans un budget propre. La pérennité de l'Agence postale communale a été préservée au sein de la mairie avec une mutualisation de son coût de fonctionnement, tandis que dans les villages voisins, les horaires des bureaux de Poste se réduisent toujours plus...

Par ailleurs, je tiens à ce que nous poursuivions la maîtrise de nos charges de fonctionnement, notamment la masse salariale, en veillant à ne pas augmenter le nombre d'employés communaux.

Mais la marge de manœuvre est ici très étroite. Il est délicat, au quotidien, de gérer les services tels ceux liés à l'école : ATSEM, cantine, accompagnement du transport des enfants ou TAP avec un personnel à flux tendu...

Un contrat avec la Société La Poste nous permet, dans un autre dispositif, de financer le "mi-temps" d'un fonctionnaire à l'Agence postale communale (APC).

Cependant, comme chacun sait, la suppression des emplois aidés, la poursuite des réductions des dotations versées par l'État (plus de 13 milliards d'euros pour les cinq ans à venir) et l'exonération

prochaine de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, décidées par l'actuel gouvernement sous l'impulsion du Président Macron, nous pénalisent et sont difficilement supportables.

A titre d'exemple, la dotation de fonctionnement attribuée à Jouy est passée de 148 560 euros, en 2015, à 116 560 euros, en 2017. A quel niveau sera cette dotation, pourtant essentielle à notre budget, en 2022 ?

Pour aggraver la situation, de lourdes charges ont été transférées aux communes, sans recettes compensatoires. Je pense notamment à celles induites par les normes, toujours plus nombreuses et coûteuses, et par la réforme Peillon sur l'école.

Les parents des enfants inscrits à l'école de Jouy ont compris que l'on ne pouvait plus maintenir la gratuité des TAP tant il paraissait injuste de faire peser la charge résiduelle de ce service périscolaire imposé par l'État, soit plus de 13 000 euros, sur tous les contribuables de Jouy par le biais d'une nouvelle augmentation des impôts locaux.

Mais, d'ici à la rentrée scolaire de 2018, la situation devrait être modifiée avec un nouveau rythme scolaire...

Dans ce contexte, le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, a néanmoins décidé de ne pas augmenter les taux des taxes "ménage" cette année.

Vous noterez pourtant que les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti sont nettement inférieurs à ceux des autres communes de notre département. Il suffit de les comparer : 12,27% et 17,26%, pour Jouy, alors qu'ils s'élèvent à 23,65 % et 23,85 %, en moyenne dans les communes équivalentes en Eure-et-Loir.

Vos élus ont toujours estimé qu'il n'était pas envisageable de recourir à l'augmentation régulière de la fiscalité locale comme variable d'ajustement des budgets de la commune.

Le soutien financier de l'agglomération s'affirme toujours plus. Ainsi la dotation de solidarité communautaire a été majorée, passant de 85 000 euros en 2016 à 106 000 euros en 2017. Jouy a, en outre, bénéficié de fonds de concours pour ses investissements.

Il en est tout autant des apports techniques de Chartres Métropole. Il suffit de citer, comme exemple, le service d'instruction des dossiers d'urbanisme (essentiellement les demandes de permis de construire déposées en mairie) créé au profit de toutes les communes membres, pour remplacer les anciens services déconcentrés de l'État.

L'agglomération, par ses soutiens multiformes, se substitue, pour partie, au désengagement progressif de l'État. Elle permet d'apporter à nos habitants les services modernes qu'ils attendent en milieu rural : accueil de loisirs des enfants, transports publics, gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement, de la rivière, de l'énergie...

Cette alliance entre village et agglomération, qui préserve la pertinence de la commune comme entité territoriale de proximité, joue pleinement son rôle pour vous apporter, nous l'espérons, une qualité de vie toujours meilleure au quotidien.

Christian PAUL-LOUBIÈRE, votre maire

(1) Il s'agit notamment de la réfection de l'église, de la construction du restaurant scolaire et du musée, des aménagements du centre bourg, mais aussi de l'acquisition du moulin de Lambouray, objet d'une exploitation locative lucrative, de la station d'épuration, de la rénovation et l'extension de nos réseaux d'eau potable et d'assainissement, lesquels relevaient de budgets annexes et d'autres financements, avant leur transmission à Chartres Métropole en 2013.

(2) La vente de l'ancien presbytère transformé en cabinet médical et, récemment, la cession du bâtiment de l'ancienne Poste, l'APC ayant été intégrée au sein de la mairie afin d'en mutualiser les coûts de fonctionnement.

INFOS ADMINISTRATIVES

- CNI et Passeport : La commune n'est plus en mesure de délivrer ces deux documents. Les mairies les plus proches habilitées à le faire sont celles de Chartres, de Maintenon et de Nogent-le-Roi. Il faut donc prévoir, des délais plus importants et la prise d'un rendez-vous est nécessaire. Toutefois, il est dorénavant possible de remplir une demande de carte d'identité et/ou un passeport directement sur internet. Cette procédure dématérialisée permet de gagner du temps en mairie dans la mesure où une grande partie des informations sera pré-remplie par vos soins. Rappelons que la durée de validité d'une carte d'identité est de 15 ans et celle d'un passeport de 10 ans.

- Elections : Lors d'un changement de résidence, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

- Le livre Jouy au fil du temps est dorénavant en vente au prix de 10 euros.

- Sécurité : Afin de permettre une meilleure sécurisation du transport scolaire rue Jean-Pierre Grange, une série de travaux a été réalisée, notamment la création d'un plateau surélevé et

la position du point d'arrêt par rapport à l'abris-bus. On rappelle à ce sujet la plus grande vigilance aux abords d'un bus à l'arrêt et plus particulièrement que les enfants doivent traverser derrière ce dernier.

- Pour une meilleure sécurité, les personnes circulant à vélo aux abords de la gare le matin et le soir, doivent être munis de dispositifs les rendant visibles

Le 19 juin dernier, un VSAV (Véhicule de Secours et Assistance aux Victimes) est venu renforcer la réponse opérationnelle du SDIS 28 et plus particulièrement la défense de l'agglomération Chartreuse. Cette affectation permet aussi de gagner en compétence et de participer de manière autonome à la couverture des risques du département. Nos pompiers sont désormais passés en GIDO (Gestion individuelle de disponibilité opérationnelle). Il s'agit d'un outil qui permet de connaître en temps réel la disponibilité de chacun afin de distribuer au mieux les secours auprès des citoyens. Ces nouvelles sont d'autant plus réjouissantes qu'il avait été question de fermer le centre Jouy.



KERMESSE DE L'ÉCOLE



VOYAGE AU PUY DU FOU



REMISE DES PRIX



VERS LA FIN DES TAP ?

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'Éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Il s'agissait d'une promesse de campagne du candidat Macron, permettant le retour à la semaine scolaire des 4 jours. La modification des rythmes scolaires mise en place par le gouvernement précédent, reposait sur un temps scolaire de 9 demi-journées et prévoyait un temps d'aménagement périscolaire de 3 heures par semaine, le but étant de permettre un meilleur apprentissage.

Les communes ont dû alors mettre en place cette nouvelle organisation souscrivant parfois un PEDT (Projet éducatif territorial). Jouy a fait partie de celles-là en déléguant à un professionnel de l'animation Familles Rurales l'organisation des activités. Après une mise en place qui a souffert, et c'est bien normal, de légers dysfonctionnements, nous sommes parvenus à affiner le concept. Ce service a été gratuit les deux premières

années, et nous avons demandé une participation aux parents de 1,5 euro par séance. L'année qui vient de s'écouler a donné entière satisfaction. La directrice des TAP a su dynamiser son équipe et la réussite des deux spectacles organisés dans l'année (janvier et juin) le confirme.

Si certaines communes ont décidé de revenir pour l'an prochain à la semaine des 4 jours, notre choix a été de nous aligner sur les dispositions prises par Chartres Métropole, en raison essentiellement de nos structures communales.

En effet, notre centre de loisirs est communautaire et il n'a pas été prévu qu'il soit ouvert le mercredi matin en 2017-2018. Par ailleurs, nous avons reconduit nos engagements pris avec «Familles Rurales» bien en amont de la parution du décret évoqué précédemment. De même, l'organisation du transport scolaire ne nous permet pas d'adopter une posture de « cavalier seul ».

Bien que la décision n'ait pas été prise par Chartres Métropole, et que des réunions de concertation soient réalisées, il est pratiquement évidemment que les TAP ne seront pas reconduits à la rentrée 2018.

Les différentes études réalisées n'ont pas véritablement démontré l'efficacité de la mesure mise en place. Parents, enseignants se rejoignent sur un point, les enfants ne sont pas moins fatigués. Quant à la qualité d'apprentissage, mettre sur un pied d'égalité des enfants de CM2 et ceux de petite section, prouve que cette mesure n'avait peut-être pas été bien réfléchie avant d'être mise en place, mais ça, on le savait déjà...

PM

TRAVAUX AVANT LA RENTÉE...



SPECTACLE DES TAP





Sander Warreyn est d'origine belge, sa famille s'est installée à Jouy quand il avait 8 ans. Il a fréquenté notre école en CM1 et CM2. Bac en poche, il se tourne vers des études d'ostéopathie, qu'il réalise en Belgique afin que le diplôme soit reconnu au niveau européen. Après deux années d'exercice dans le plat pays, il a souhaité retrouver la France et plus particulièrement Jouy auquel il est très attaché. C'est avenue de la Gare qu'il vient de s'installer (voir page 11). Ce jeune homme fort sympathique nous a reçu dans son cabinet qu'il a lui-même restauré et aménagé avec goût, afin de répondre à nos questions.

Qu'est-ce qui vous a motivé à embrasser cette profession ?

J'ai eu à titre personnel des petits problèmes de croissance que l'ostéopathie a réglé. J'ai trouvé franchement magique cette façon de soulager en s'attachant à identifier les racines du mal qui ne sont pas nécessairement localisées là où se situe la douleur.

Quelles sont les origines de l'ostéopathie ?

C'est une profession assez jeune qui commence aux Etats-Unis, alors sans formation, un peu comme ce que font des «rebouteux». Des études ont été ensuite mises en place, conduisant à une thérapie dite manuelle, car il existe un contact physique lors des manipulations.

Un peu comme un kiné ?

Pas tout à fait, mais des points communs existent. Le kiné va aider à tonifier un équilibre musculaire, travailler sur les différents axes de mobilité, pour retrouver une amplitude, diminuer la douleur... En ce sens, l'ostéopathie rejoint la kiné, sauf que l'on ne va pas s'arrêter au niveau des articulations, mais l'on va voir le corps dans son ensemble ; c'est ce que l'on nomme l'holisme ou l'holistique. La démarche est de s'intéresser à ce qui a été à l'origine du problème.

Le corps humain fonctionne suivant un équilibre précis. Tant que ce dernier est respecté, il peut se régénérer. Lorsque l'on se coupe, on cicatrise, si l'on met au repos une articulation enflammée, le mal tend à disparaître... mais si un problème persiste après des semaines, ou bien plus, c'est qu'il y a un problème dans l'équilibre du corps. En ostéopathie, on ne peut pas avoir la prétention de dire que l'on guérit quelqu'un, on cherche à aider le corps à se rééquilibrer afin qu'il retrouve une certaine harmonie et se régénère de lui-même. On peut être amené à travailler au niveau des viscères en lien avec l'appareil musculo-squelettal.

Vous procédez à partir d'un diagnostic ?

Ce terme est réservé à la médecine, nous parlons de bilan ou d'anamnèse, pour comprendre l'historique de la douleur. C'est cependant assez limité car le patient va expliquer ce qu'il ressent, mais aujourd'hui les personnes sont moins conscientes de leur corps. Certaines ne s'écourent plus. On commence alors une exploration par palpation ou par un test de mobilité afin de définir notre démarche thérapeutique.

Les études d'ostéopathie sont-elles liées aux études de kiné ?

Autrefois, c'était lié, il fallait avoir « fait » kiné pour devenir ostéopathe. La formation que j'ai choisie, en cinq ans, s'en est affranchi. Nous avons évidemment de la théorie mais aussi beaucoup de pratique, près de 20 heures par semaine. Dès la 3^e année, nous avons des stages avec des patients.



Ce n'est pas en hommage à «Les disparus de Saint Agil, film de Christian-Jaque, 1938, que Sander possède un squelette dans son cabinet, mais bien pour expliquer à ses patients là où il intervient...



Peut-on établir des liens avec d'autres pratiques comme de l'acupuncture avec ses points d'énergie ?

Je dois être prudent dans ma réponse, mais je pense que tout est énergie. En ostéopathie, nous n'allons pas travailler directement sur ces liens, mais il y a vraisemblablement des effets puisque l'on travaille manuellement sur les différents systèmes du corps, en essayant d'amener une dynamique positive au sein du métabolisme du patient. Toutefois, je tiens à mettre l'accent sur le fait que l'ostéopathie s'efforce depuis plusieurs dizaines d'années à se faire reconnaître en tant que médecine complémentaire à la médecine dite classique. Ceci signifie que l'ostéopathie investit actuellement beaucoup de ressources dans la recherche scientifique et essaye continuellement de fonder ou d'adapter les théories connues sur des bases scientifiques concrètes.

Puisque l'on admet que le corps est un tout, dans ce cas quelle est la relation par rapport au psychique ?

C'est évidemment lié. Les causes psychiques sont à l'origine de certains maux physiques (psychosomatisme), mais quand bien même nous parlons avec les patients et essayons de comprendre ce qui a pu générer des problèmes, on arrive vite à la limite de notre discipline. C'est pourquoi, je repars de cette notion d'holisme mais en imaginant le concours de tous les professionnels de santé. Un thérapeute seul ne peut pas tout faire. Ainsi je souhaite vivement établir des liens avec tous les professionnels de santé de la commune. De ce point de vue, je suis plutôt confiant car les premiers échanges que j'ai eus, notamment avec la kinésithérapeute et le médecin montrent que nous pouvons tous travailler dans le même sens.

Pascal MARTIN

Une offre santé qui s'étend

De nombreuses communes souffrent de carence dans le domaine médical et para-médical. Ce n'est pas le cas à Jouy et nous nous en félicitons. Gageons qu'il en soit toujours ainsi ! Un petit point s'impose...

Médecins

Le Docteur Galliot devient retraité actif et reste présent même s'il réduit son activité aux mardi et jeudi après-midi ainsi qu'au mercredi matin.

Les horaires de consultations du Docteur Bertrand sont inchangés.

Para-médical

M^{me} Lydie Taverne a cessé son activité de kinésithérapeute sur notre commune. Elle a été remplacée par M^{me} Stéphanie Fouquet depuis le mois d'avril, dont le carnet de rendez-vous ne désemplit pas. Elle n'a pas souhaité occuper la totalité de son cabinet, ce qui a permis à nos trois infirmières, Agnès Faconnier, Aline Debrock et Séverine Coispeau, d'emménager au rez-de-chaussée, dans un local entièrement refait par nos agents communaux.

C'est justement à l'étage que Sander Warreyn, ostéopathe, s'est installé.

N'oublions pas, dans cette présentation, notre podologue, Marion Monnier, place Saint-Georges, que nous avons présenté dans le n° 75 de «A l'Eure de Jouy».

Pharmacie

Ouïam Mourajid n'aura malheureusement pas eu le temps de laisser durablement son empreinte dans notre village. Pourtant tous ceux qui ont fréquenté la pharmacie de la place du 21 Octobre ont été conquis par son large sourire, sa grande gentillesse et ses compétences professionnelles. Elle n'aura pas eu le temps de profiter tout simplement de cette existence où elle s'était donnée tous les moyens pour réussir. Ouïam nous a quittés, terrassée par la maladie à l'âge de 35 ans ! De nature discrète, elle était née à Dreux, y avait fait toutes ses études primaires et secondaires. Elle exerçait un mandat de conseillère municipale à Vernouillet, et elle était une sportive accomplie.

Consécutivement à cette triste nouvelle, la pharmacie vient d'être reprise par M. Astruck et devra s'installer en 2018 dans les locaux de l'ancien Crédit Agricole, situés juste en face du cabinet médical.



ELAGAGE DES ARBRES – ARTICLE D 161-24 DU CODE RURAL

Il est important de rappeler aux riverains les obligations suivantes :

- Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.
- Les haies doivent être entretenues de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur ces voies.
- N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, . Elaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants. Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées, peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes.
- Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure.
- Les déchets végétaux peuvent être soit compostés, soit déposés en déchetterie.

NETTOYAGE DES FOSSÉS ET RIVIÈRES

- Le nettoyage des fossés, devant les habitations, est à la charge des riverains. Cela est valable également pour la rivière qui doit être nettoyée jusqu'à la moitié du lit de la rivière.

LE DÉNEIGEMENT, L'AFFAIRE DE TOUS !!!

Les propriétaires de maison et les locataires sont tenus de balayer et nettoyer devant chez eux (y compris le trottoir, le fossé et le caniveau). Ces tâches n'incombent en aucun cas aux agents communaux. Cela vaut également pour la neige et la glace.

- Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce, que la voie soit publique ou privée.
- En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus responsables.
- Bien que l'équipe des services municipaux se charge au mieux possible de cette tâche, cela ne dispense pas les riverains du déneigement et de l'entretien régulier de l'ensemble des trottoirs.

ENTRETIENS DES RIVES DE LA RIVIÈRE

La Direction Départementale du Territoire vient d'éditer un Guide d'entretien des cours d'eau en Eure-et-Loir. Ce petit document de 8 pages est fort bien fait et concerne de

nombreux points tels l'entretien de la nature, comment il est réalisé qui doit le faire... Ce guide est disponible en téléchargement : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/content/download/20663/141768/file/guide_A4_2017_02_28_internet.pdf ou sur jouy28.com.

Par ailleurs, vous retrouverez la topographie de notre rivière à partir du lien suivant : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/content/download/22203/150267/file/P_134.pdf.

FOSSÉS

La commune vient de procéder au curage des fossés situés rue du Bout-aux-Anglois, à l'étang de la Digue et aux Moulins neufs. Cette mesure vise à permettre l'évacuation des eaux pluviales en cas de forte ondée.

PLAN VERT

- Dans le cadre du Plan Vert initié par Chartres Métropole, notre commune verra d'ici quelques mois la possibilité de rejoindre Saint-Prest et ainsi de retrouver le GR 655.



PHYTO

La commune vient d'adhérer à une démarche écologique visant à mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts, nommée «Objectif zéro phyto».

Le dispositif est assez complexe et vise à éliminer ou réduire l'usage des produits phytosanitaires tels que les herbicides, insecticides, et autres désherbants laissant à la nature la possibilité de reprendre ses droits. Ainsi, pour un même espace vert, là où 13 tontes étaient nécessaires, on estime que maintenant 6 le seront. La conséquence visible est la hauteur de coupe passée de 7 à 8 cm de haut à 8 à 10 cm de haut. Certaines zones resteront enherbées. Ainsi, par exemple rue du Bout-aux-Anglois, en face du Centre de Loisirs, seule la moitié de cet espace vert est tondu selon les prescriptions données ci-dessous. L'autre partie est soumise à une tonte annuelle unique, notée fauche tardive, c'est-à-dire en fin de saison. Le long des propriétés, une bande est cependant tondue, montrant ainsi que l'entretien est réalisé. La même démarche est pratiquée au parc de la Dalonne et à l'étang de la Digue. Le cimetière est également soumis à des règles strictes. Il est convenu de valoriser la flore spontanée, telle que de «l'herbe à Robert», de procéder à un désherbage manuel sélectif et d'enherber les espaces sans concession.

Ces mesures concernent pour le moment les collectivités, mais l'interdiction des produits phytosanitaires sera étendue à court terme aux particuliers.

P.M.



UN PEU DE CIVISME...

En continuant ainsi, on nous supprimera les bennes...



LA DALONNE

La commune a confié à la SPL Chartres Aménagement la commercialisation du lotissement constituant la 4^e tranche de la Dalonne. Plusieurs terrains ont été déjà vendus, d'autres sont en cours d'acquisition. Rappelons que la TVA est offerte pour toute promesse de vente signée avant le 31/12/2017. Une partie de l'emprise foncière est réservée à 15 logements sociaux, réalisés par Eure-et-Loir Habitat. Ces derniers vont être livrés en trois fois : une partie début novembre 2017, une autre mi-novembre 2017, le reste début février 2018. Les logements destinés aux seniors n'ont pas été pourvus. (Voir plan page 24)





LES JOVIETTES : LES PATES DE JOUY

Dans le n°73 (septembre 2013) de «A l'Eure de Jouy», nous évoquons la reprise de l'entité agricole de François Lochon par son fils Jean-David. Il nous confiait dans cet entretien son intérêt pour la culture bio, et sa volonté de poursuivre la culture de la bourrache qu'il avait entreprise dans sa précédente exploitation, mais d'étendre également cette expérience à d'autres produits.

Pascal Martin : Après la commercialisation de l'huile de colza, vous vous lancez avec ton épouse Nathalie, dans la fabrication de pâtes, tu peux expliquer au béotien que je suis, le rapport avec ton métier de cultivateur ?

Jean-David Lochon : Tout bêtement la farine, donc la culture du blé !

P.M. : Et en quoi est-ce une particularité ?

Jean-David Lochon : Je cultive du blé dur bio. Nous sommes peu en Eure-et-Loir à exploiter cette céréale, nous fabriquons ensuite de façon artisanale des pâtes, en respectant scrupuleusement le circuit bio et toutes ses contraintes.

P.M. : Ces contraintes sont uniquement associées à la culture du blé ?

Jean-David Lochon : Non, c'est beaucoup plus compliqué que cela. Tu as raison pour la culture, car les herbicides et fongicides sont interdits, les engrais doivent être bio, c'est-à-dire naturels et non chimiques, mais les choses ne s'arrêtent pas là. Le blé est transformé en farine sur des meules bio. La minoterie Viron a dédié un vieux moulin à cet effet. Les meules sont en pierre. L'atelier de fabrication des pâtes ne doit être dédié qu'à ce type de produit. On ne peut mélanger avec du traditionnel. Un organisme de certification donne son aval. C'est



très strict. C'est pourquoi les pâtes sont plus chères.

P.M. : A cause de leur fabrication ?

Jean-David Lochon : Pas seulement. La culture est plus délicate et soumise à différents aléas. L'absence de fongicide expose le blé à davantage de maladies et le rendement est très différent, environ 15 quintaux à l'hectare en bio contre 60 quintaux en traditionnel. Nous avons lourdement investi dans un atelier de production semi-industriel répondant à des normes drastiques. Les machines viennent d'Italie et un technicien nous a aidé pendant plusieurs jours pour les premiers réglages.



P.M. : Parlons des pâtes, en quoi sont-elles différentes ?

Jean-David Lochon : La farine est semi-complète. Le produit reste cependant fin en bouche, il est typé et «goûteux», il y a davantage de protéines. Nous avons un mode de fabrication particulier, c'est-à-dire que nous séchons les pâtes en sortie de moule en les faisant «transpirer» à 70° pendant 17 heures, afin de préserver leur arôme et leur texture. Il existe aujourd'hui 3 formes de pâtes et nous nous lançons prochainement dans de nouveaux essais avec des saveurs différentes. Nous avons commencé la fabrication en juillet et avons produit environ 1,2 tonne. 700 kg ont été vendus, le reste stocké.

P.M. : Vous vendez à la ferme ?

Jean-David Lochon : Non, c'est trop contraignant. Cependant, nous sommes présents sur plusieurs points de vente. Parmi eux : Proxi à Jouy, Le Potager Gourmand à Pierres, l'Intermarché de Champhol, l'hypermarché Carrefour Chartres, ainsi que plusieurs Gamm Vert. Valoriser l'économie locale, en minimisant le bilan carbone, c'est notre but. Nos pâtes vont être labellisées «Terre d'Eure-et-Loir». Moralement, nous avons pris ces engagements, et nous en sommes ravis car notre produit devient visible et plaît de plus en plus...



Dessert surprise de Jacky Thérouin... Un régal

Commencez par un «Millefeuille d'artichaut et sa langoustine hirondelle», continuez par une «Roulade de sole et son coulis de poireaux et allumette feuilletée au pavot», après un entre-deux, prolongez par un «Magret d'oie aux pêches» accompagné d'un gratin de pomme de terre et fagot de d'asperges-vertes et vous serez certain de combler les 89 convives du repas des anciens.

En l'absence de M. et M^{me} Valdor, les doyens de notre commune, ce sont les doyens de l'assistance qui ont été applaudis en la personne de M. Serge BLECHET (94 ans), de M^{me} Anna BEAUMONT (93 ans) et de M^{me} Gisèle GRANDBLAISE (93 ans). Elles n'ont que 15 jours de différence !!

Si le traiteur Ludovic Goudet a fait sensation par la qualité de sa prestation, l'orchestre de Jean-Pierre Ménager et le dessert surprise de Jacky Thérouin ont parfait cette belle journée automnale.



L'accueil des aînés par les élus



Attentifs aux propos du maire Anna Beaumont



Serge Blechet et Gisèle Grandblaise



Quand les musiciens se lâchent...



les danseurs se déhanchent...



Jacky, fidèle au poste...



Théâtre des enfants près d'une centaine de costumes



Les vœux du Maire



8 Mai



Halte à Jouy pour la Balade à Moto du Lions Club Chartres Jean Moulin



Loto de l'APE



Fête de la Musique



Accueil des nouveaux arrivants

70 ans de mariage



14 Juillet en présence de Guillaume Kasbarian, député de la 1^{re} circonscription d'Eure-et-Loir



Marché du samedi matin

Il nous est souvent donné de célébrer des noces d'argent (25 ans), moins des noces d'or (50 ans), rarement des noces de diamant (60 ans), alors dès que l'on évoque des noces de platine, on ne peut qu'être admiratif et cela vaut bien quelques lignes dans ce bulletin.

Joseph et Jeanne Bureau se sont dit OUI, le 30 novembre 1946, à 10 heures du matin (pour être précis), en la maison commune de TIGNE. Joseph est né le 12 mars 1925 et Jeanne le 13 mai 1928. Après avoir quitté leur province, ils s'installent à Paris, lui comme commerçant et elle concierge. Parents de 3 enfants, ils achètent un terrain à Jouy dans les années 60 où ils passent leurs week-ends. Après 43 années de bons et loyaux services, à l'heure de la retraite, ils s'installent définitivement dans notre commune, voyant au fur et à mesure la famille s'agrandir, 4 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants.

Jean Seigneury, deuxième, adjoint, a fait prononcer leurs vœux après 70 ans de vie commune à Jeanne et à Joseph, avec une certaine fierté et beaucoup d'émotion, on le comprend...



C'est un « cheval blanc ». J'avais envie de l'appeler Stewball⁽¹⁾, mais elle se prénomme Stella, une belle jument âgée de 13 ans de race camarguaise. Comme les 11 autres chevaux que possède Bérénice Vaillant, elle est douce et paisible. Ce trait de caractère me convient parfaitement. Je me suis inscrit pour une balade, mais la seule fois que j'ai enfourché un cheval remonte à plus de 20 ans ! Autrement dit, si cela existait j'aurais le niveau « Galop 0 ». Je pensais qu'un débutant devait rester en carrière, et que les balades lui étaient interdites. Lorsque Bérénice m'a affirmé le contraire, et en plus qu'elle accompagnait la balade également à cheval, j'ai tout de suite été séduit et ai souhaité faire partager mes impressions dans notre modeste bulletin⁽²⁾.

Le rendez-vous est donc pris. Les écuries sont situées sur un grand pré qui jouxte l'étang de la Digue, au bout de la rue du Bout-aux-Anglois. Plusieurs boxes permettent aux chevaux de se protéger du froid et du vent. Depuis avril dernier, une carrière a été installée, qui permet à la propriétaire des lieux, monitrice diplômée d'Etat, titulaire d'un BPjeps, de donner des cours en toute sécurité.

Je fais donc connaissance avec Stella. La marque qu'elle a sur la cuisse arrière gauche donne sa provenance et son âge.

Les 12 chevaux ont entre 7 et 20 ans. Après les préparatifs d'usage, passage d'étrille et du bouchon, on peut enfin la seller. Les étriers sont ajustés, le mors réglé... La jument n'est pas haute au garrot, je n'ai pas de difficultés à la monter.

Bérénice me propose de rester un moment dans la carrière afin de vérifier si je suis capable de sortir pour cette balade. Je retrouve une sensation oubliée, l'équilibre semble instable mais au pas, il n'y a pas de problème. Après le rappel des consignes d'usage, on peut partir. La monitrice précède le pas et sécurise la traversée de l'avenue de la Digue, où les automobilistes roulent toujours trop vite !

Après le passage sous la voie ferrée, rue des Vaux-Roussin, nous prenons un petit chemin à gauche, bien connu des coureurs du dimanche et des VTTistes. Pour l'avoir emprunté des dizaines de fois dans ces conditions, je sais qu'il est rocailleux et de pente assez abrupte, il permet de rejoindre le plateau. J'appréhende un peu cette partie, mais la monture s'en accommode sans le moindre problème. Le cavalier doit juste baisser la tête, car le plafond de verdure est assez bas.

La sensation est superbe. Très vite, on se sent parfaitement en phase avec la nature, aucun bruit ne vient perturber le pas de cheval, le son de ses fers sur le sol, et le bruit si particulier que font les chevaux en écartant leurs nasaux.



Les promenades courtes (une à deux heures) sont accessibles toute l'année aux cavaliers débutants ou confirmés et aux enfants de plus de 6 ans. Les plus longues peuvent aller de la 1/2 journée à plusieurs jours. Les randonnées de plusieurs jours nécessitent évidemment un niveau équestre minimal (galop 3 et une licence), elles offrent par exemple la possibilité de découvrir la Vallée de l'Eure et les vestiges du canal Louis XIV, autour du château de Maintenon. Les nuitées ont lieu en mobil-home ou en gîte selon le parcours ; D'autres destinations sont également proposées comme le Perche, La Baie de Somme, ou le Mont Saint-Michel.

Par ailleurs, sur le site de Jouy, Bérénice Vaillant dispense des cours et réalise des passages de galops. Elle compte une trentaine d'élèves réguliers.

Randonnées tarifs : 1 heure 25 euros, 2 heures 40 euros, 1/2 journée 50 euros, journée 70 euros.

Le plaisir se poursuit, arrivé sur le plateau. Le point de vue en hauteur donne une sensation d'espace, en contemplant les plaines aux alentours, avec en toile de fond la cathédrale de Chartres, jouant comme un pied de nez sur cette forme de dichotomie entre le rural et l'urbain, la campagne et la ville si proches.

En cette fin de journée, la lumière est enveloppante, et la douceur des derniers jours de l'été conjuguée au pas lent du cheval donne une sensation de bien-être et de quiétude. Parfois, Stella s'arrête pour brouter un peu d'herbe. Le cheval de Bérénice, Tonnerre, est quant à lui friand de maïs. Elle l'a vu naître, l'a débouffé, l'a dressé. Elle a monté sa mère pendant près de 15 ans. C'est le cheval avec lequel elle réalise ses TREC (Technique de Randonnées Equestres de Compétition⁽³⁾).

Après un peu plus d'une heure de promenade, nous revenons à notre point départ. Une fois dessellée, Stella a droit à une récompense, un morceau de pain. Tout au long de cette promenade, Bérénice Vaillant, très professionnelle, apporte le juste conseil sans vous noyer de paroles (encore une fois, c'est peut-être moi qui parlais trop...).

Je suis véritablement enchanté par cette expérience et la conseille vivement aux petits, bien évidemment, mais aussi aux grands. Pendant un instant c'était tellement dépaysant que je n'avais plus l'impression d'être... à Jouy.



Pascal MARTIN

(1) Cela évoquera chez les quinquas et plus, quelques souvenirs de feu de camps où une guitare mal accordée suffisait à entonner les chansons d'Hugues d'Aufroy jusqu'à tard dans la nuit...

(2) Le lecteur comprendra l'usage de cette forme pronominale.

(3) Course d'orientation à cheval.

Accueil : rue du Bout-aux-Anglois, près de l'Etang de la Digue.
06.14.56.06.01 - Mail : berevaillant@gmail.com
www.rando-equestre-28.ffe.com
Facebook : rando.camargaise



La fête du cheval en septembre

- Saison musicale 2016/2017

Samedi 19 novembre 2016 :
« Soirée Cabaret » Moulin de Lambouray
« Jazz-Swing-Chansons françaises »

Accordéon, Violon, guitare, contrebasse, batterie et chant.

Soirée musicale avec 2 musiciens du très renommé groupe « Les pommes de ma Douche ». Laurent Zeller au violon et Laurent Delaveau à la contrebasse accompagnaient Eric Bouvelle à l'accordéon. En passant par le jazz manouche, le swing et des chansons du répertoire français, le public a apprécié cette soirée très éclectique. Petit bonus le très renommé saxophoniste Jean Jacques Ruhmann, présent dans la salle, n'a pas hésité à monter sur scène pour un bœuf de haute volée !!

Dimanche 20 novembre 2016 :
Moulin de Lambouray - Concert-Goûter

Premier rendez-vous de la rentrée pour les élèves avec cette audition au Moulin de Lambouray. Concert très applaudi par les parents. L'orchestre de l'association a débuté et conclu ce concert avec brio et l'après-midi s'est terminé autour d'un buffet préparé par les parents.

Samedi 11 mars 2017 : Moulin de Lambouray
Concert dans le cadre du 23e Festival « Jazz de Mars » avec « REMI TOULON Trio », invité Sébastien CHARLIER

Le pianiste Rémi Toulon « Révélation Jazz Magazine » avait invité l'harmoniciste virtuose Sébastien Charlier. Pianiste exceptionnel Rémi Toulon nous a séduit par son jeu très mélodique entre jazz et envolées classiques. Les commentaires laissés sur les réseaux sociaux dont Facebook résument très bien la soirée : « C'était sublime... sublimement joué... Merci...Bravo » a posté une personne présente au concert.

Samedi 8 avril 2017 : concert caritatif à Coltainville

L'orchestre de l'Espace Musical de Jouy s'est produit gratuitement à la salle des fêtes de Coltainville. Plus de 2 heures de concert afin de récolter des fonds pour financer les travaux de restauration de l'église.

Dimanche 14 mai 2017 :
Concert des élèves salle des fêtes

Deuxième concert de la saison et le plaisir de constater les progrès réalisés par les élèves. Un goûter fut offert aux membres de l'association après un concert fort applaudi.

Samedi 24 juin 2017 : Fête de la Musique

Nous avons commandé le SOLEIL pour 2017, et bien notre vœu a été exhaussé ! Le parc Lenoir, au bord de l'Eure a accueilli cette année la Fête de la Musique. Merguez et saucisses étaient de la fête sous la houlette du Comité des Fêtes et la partie musicale fut assurée par l'orchestre de l'Espace Musical de Jouy.

- Saison musicale 2017/2018

Samedi 18 novembre 2017 : « Soirée Cabaret » Moulin de Lambouray
« ROSE and BLUES Quartet »

Chant : Rose - Orgue Hammond : Stéfan Patry
Guitare : Gille Renne
Batterie : Jean Philippe Fanfant



Rose est une chanteuse et compositrice d'origine portugaise. Son parcours musical a commencé au Portugal, à l'école de Jazz de Lisbonne mais aussi en Allemagne avec plusieurs Masterclass, Workshops, Cours particuliers avec Janus Niziolek (chant lyrique) à l'académie de musique de Kassel, David Lane (Ecole Comédie Musicale Berlin).

Depuis 2011 Rose vit en France et une nouvelle aventure commence depuis sa rencontre avec les musiciens qui l'accompagneront à Jouy. Rendez-vous pour une soirée rythmée entre Blues, Jazz et Bossa Nova...

« 1998- 2018 »

En effet, l'association fêtera ses 20 ans ! Et oui le temps passe et la musique est toujours là ! De nombreux concerts auront lieu : tout d'abord dans le Festival Jazz de Mars nous accueillerons à Jouy le très renommé Christian Escoudé, l'un des meilleurs guitaristes européens qui sera accompagné de la très talentueuse Florence Fourcade et son violon ; il y aura aussi le concert des élèves en avril, la soirée privée du 20e anniversaire (la date est à définir), sans oublier la Fête de la Musique en juin. Que de bons moments musicaux en perspective.

Vendredi 23 mars 2018 : Moulin de Lambouray
Concert dans le cadre du 24e Festival « Jazz de Mars »
« FLORENCE FOURCADE TRIO & CHRISTIAN ESCOUDÉ »
« Hommage à Stéphane Grappelli »

Violon : Florence Fourcade
Guitare : Christian Escoudé
Contrebasse : Hubert Rousselet
Guitare : Philippe Troisi

Virtuose d'exception, Florence Fourcade possède un sens de l'improvisation inné, l'élégance du phrasé, et se place au meilleur rang des violonistes de jazz français...»

Christian Escoudé, l'un des guitaristes européens les plus connus, fait preuve d'un grand sens mélodique où pointent des inflexions gitanes.

Un concert exceptionnel, tout en finesse et féminité, de part une incroyable présence scénique et un swing redoutable. Ce très bel hommage à Stéphane Grappelli est d'une grande classe...



Infos pratiques pour les 2 concerts :
Tarif pour chaque concert : plein tarif 17 euros et tarif réduit 14 euros (moins de 25 ans)
Réservation dès maintenant au 06 13 11 43 45

- Enseignement musical

L'Espace Musical de Jouy est ouvert à tous, enfants et adultes, avec un enseignement varié : accordéon, piano, éveil musical.

- Orchestre de l'association

L'orchestre de l'Espace Musical de Jouy est composé de musiciens amateurs qui partagent leur goût pour la musique. Les répétitions ont lieu tous les 15 jours. Il est composé de 10 musiciens.

Brigitte MOREAU

Renseignements : Espace Musical de Jouy, 30, rue du Bout-aux-Anglois, 28300 Jouy - 06 13 11 43 45
Retrouvez toute l'actualité musicale de l'Espace Musical de JOUY sur : www.espacemusicaldejouy.fr

**Vous avez 60 ans et plus !
Rejoignez Cap 60 !**

BIBLIOTHÈQUE

Bonne nouvelle à la bibliothèque !
Maintenant c'est GRATUIT pour les ENFANTS et les ETUDIANTS !!
Et pour autant de livres qu'ils le désirent !
Les enfants adorent chercher dans les bacs et trouvent toujours ce qui leur plaît parmi les BD, les albums, les documentaires, les petits romans.
7,50 euros pour les adultes de Jouy et d'ailleurs.
Nous sommes toujours aussi motivés pour faire plaisir aux lecteurs.
En discutant, nous leur donnons des idées de lecture.
Si vous ne connaissez pas encore la Bibliothèque de Jouy, n'hésitez pas à venir visiter les lieux, sans engagement...
Horaires : lundi de 16 h 30 à 18 h, mercredi de 11 h à 12 h 15, samedi de 11 h à 12 h.
Voici une liste résumée des nouveautés disponibles :
- Le dimanche des mères de Graham SWIFT
- Celle qui fuit et celle qui reste d'Elena FERRANTE
- Le don du Roi de Rose TREMAIN

- Dans la forêt de Jean HEGLAND
 - La tresse de Laetitia COLOMBANI
 - L'horizon à l'envers de Marc LEVY
 - La succession de Jean-Paul DUBOIS
 - Otages intimes de Jeanne BENAMEUR
 - Molécules de François BEGAUDEAU
 - Petit pays de Gaël FAYE
 - D'eau et de feu de Françoise BOURDIN
 - La mémoire sous les vagues de Laurence COUQUIAUD
 - Les vieux ne pleurent jamais de Céline CURIOL
 - Quand sort la Récluse de Fred VARGAS
 - La fille du train de Paula HAWKINS
 - Pardonnez nos offenses de Romain SARDOU
 - Le temps est assassin de Michel BUSSI
 - Le tailleur de pierre de Camilla LAEKBERG
 - L'homme intérieur de Jonathan RABB
 - Help de Sinéad CROWLEY
 - Pike de Benjamin WHITMER
- Et beaucoup, beaucoup d'autres à consulter dans notre chère bibliothèque !!

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la responsable Solange CHAVIGNY au 02 37 22 21 01
A bientôt...

Solange CHAVIGNY

Le Forum des Associations réunissant les communes de Jouy et Saint-Prest a été cette année encore un grand succès. Cette rencontre permet à différentes associations, sportives, culturelles, musicales, humanitaires, de faire connaître le champ de leurs activités.

FORUM DES ASSOCIATIONS



LES PLUM'EURE

La troisième saison des Plum'euire vient de s'achever et elle fut de nouveau riche en événements pour notre club. Tout d'abord, la fréquentation est toujours en progression et nous avons passé le cap des 100 licenciés.

Nous avons, depuis janvier, accès à la salle des sports du collège Soutine de Saint-Prest. Un grand merci à Chartres Métropole et à la ville de Saint-Prest, l'un pour le traçage des terrains et l'achat des poteaux et l'autre pour le créneau qui nous a été alloué.

Ce créneau nous permettra d'accueillir plus de jeunes et de pouvoir pratiquer dans d'encore meilleures conditions.

Côté compétition, nous avons eu l'honneur d'organiser les premiers interclubs départementaux jeunes au complexe de Jouy, pendant deux dimanches. L'équipe engagée par les Plum'euire a terminé seconde.



Au niveau des jeunes, l'un s'est particulièrement distingué en étant sacré champion de France (deuxième division), des comités départementaux avec l'équipe d'Eure-et-Loir. Une première pour l'Eure-et-Loir et bien sûr pour lui et notre club. Il est également champion départemental en double et vice-champion en simple et en mixte.

Nous avons également eu deux vice-champions départementaux en mixte junior.

Des joueurs se sont également illustrés lors des tournois départementaux jeunes avec la première victoire en simple en cadet et double pour l'un et l'autre remporte le tournoi de Nogent-le-Roi et perd en demi-finale junior du championnat départemental en simple.

Côté adulte, de nombreux licenciés se sont inscrits en tournois et de belles victoires sont à mettre à leur crédit, tant chez les hommes que chez les femmes dans les différents tournois orga-

nisés dans le département et hors département.

Les équipes engagées dans les interclubs départementaux se sont très bien comportées. L'équipe première a terminé cinquième sur 21 en ne s'inclinant que lors de deux rencontres. Les deux autres équipes engagées en division inférieure terminent respectivement troisième et septième sur 18. Des résultats de très bon augure pour les années à venir.

Nous continuons à structurer notre club en formant des bénévoles pour l'encadrement et des officiels de terrains (arbitres, juge arbitre), la pratique en loisirs est toujours très développée également.

Les entraînements ont lieu, pour les jeunes : le lundi de 17h30 à 19h30 à Saint-Prest et le samedi de 9h à 12h à Jouy. Les lundi et jeudi de 20 h à 23 h et le dimanche après-midi à Jouy.

L'année 2017-2018 commence sous de bons auspices. Nous avons, en particulier, la chance d'accueillir un tournoi départemental jeune le 9 et 10 décembre. Nous organisons également, notre premier tournoi privé le 21 et 22 avril à la salle des sports du collège Soutine.

Lors du forum des associations du 9 septembre dernier, nous avons organisé une journée découverte du badminton en situation de handicap. Cette animation avait pour but de montrer que notre sport peut-être pratiqué par tous. Les valides ont pu se rendre compte des conditions de jeu de notre sport en fauteuil mais aussi pour les malvoyants et les mal entendants.

Le club et le comité d'Eure-et-Loir, planchent pour pouvoir accueillir tous les publics. Toutes les conditions ne sont pas réunies pour l'instant, mais nous y travaillons. Cette journée était une première étape qui sera sans doute renouvelée au cours de l'année.

Les entraînements ont lieu, pour les jeunes :
- le lundi de 17h30 à 19h30 à Saint-Prest
- le samedi de 9h à 12h à Jouy.

Pour les adultes : les lundi et jeudi de 20 h à 23 h à Jouy.

Thierry DUMONT

Et pour tous le dimanche après-midi à Jouy. Venez nous rejoindre dans une ambiance conviviale, détendue et sportive.



OFFRE PROMOTIONNELLE jusqu'au 31/12/17 : «TVA offerte»

**15 TERRAINS A BATIR de 638 m² à 970 m²
A PARTIR de 80.000€**

